



**Ville de Mèze**

N°51

**DÉCISION DE M. LE MAIRE**  
**ATTRIBUTION DE MARCHÉS PUBLICS**

**Acquisition d'un logiciel de gestion du courrier pour la ville de Mèze**

**M. Le Maire de la ville de Mèze,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122-22 ;

Vu le Code de la Commande Publique ;

Vu la délibération du Conseil Municipal, en date du 17 décembre 2021, portant délégation au Maire pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres d'un montant inférieur aux seuils définis par décret, ainsi que toute décision concernant leurs avenants ;

Vu les offres présentées par les sociétés C-Logik, JVS, Libriciel, Néoledge et Berger Levrault,

Vu le rapport d'analyse des offres ;

Considérant que l'offre présentée par Berger Levrault pour proposer aux services de la ville de Mèze une solution de gestion des courriers se révèle être conforme aux attentes de la commune ;

**DÉCIDE :**

**Article 1 :**

L'offre présentée par l'entreprise BERGER LEVRAULT (Agence Méditerranée), domiciliée Le Mila, 195 rue Alfred Sauvy 34470 PEROLS, est retenue pour l'acquisition d'un logiciel de gestion du courrier de la ville de Mèze, pour un montant de 16 062,40 € TTC.

**Article 2 :**

Les crédits afférents sont inscrits au budget général de la ville de Mèze, au compte 2051 - chapitre 20.

**Article 3 :**

La présente décision sera notifiée par :

- publication sur le site de la ville de Mèze,
- Transmission au Préfet de l'Hérault.



Ville de Mèze

N°51

**Article 4 :**

Cette décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois à compter de sa notification et/ou de sa publication sur le site de la ville de Mèze et de sa transmission au contrôle de légalité. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Acte adressé au Représentant de l'Etat le	14.06.2024
Acte reçu par le Représentant de l'Etat le	14.06.2024
Acte publié, affiché et notifié le	14.06.2024
<b>ACTE EXECUTOIRE</b>	

Fait à Mèze, le 14 juin 2024

Le Maire,  
Thierry BAËZA

